

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 28 juin 2016 : les démarches agro-écologiques et les priorités de l'expérimentation pour 2017

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 28 juin 2016 à Volx, sous la présidence de Monsieur Bernard Prévault.

Agro-écologie : démarches collectives et stratégies d'entreprises dans les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Le conseil spécialisé a évoqué les initiatives menées dans les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales afin de promouvoir l'agro-écologie. Ces projets visent à combiner à la fois la performance économique, la performance environnementale et la performance sociale. Cet engagement s'exprime à tous les stades de la filière, de la PME innovante de cosmétique à la multinationale, avec une grande implication des entreprises utilisatrices de matières premières issues des plantes à parfum, aromatiques et médicinales pour la parfumerie et la cosmétique.

À ce titre, des exemples de démarches collectives innovantes comme « France Eco Extraction » ou « Phytolia » et des stratégies d'entreprises, avec l'exemple de Symrise, ont été présentés.

France éco-extraction est une association d'entreprises et de laboratoires de l'extraction végétale qui vise le développement d'éco-procédés d'extractions. Elle construit actuellement un référentiel de labellisation, qui intégrera l'aspect écologique et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cette initiative est souhaitée des acteurs de la filière, afin de disposer d'une référence commune.

Symrise est une multinationale allemande, qui fait partie des leaders de la production d'arômes et de fragrances. Cette société a mis au point un système de notation (de 0 à 100) qui porte sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits, depuis la culture des plantes jusqu'au produit fini, avec des critères comme la traçabilité, l'usage des terres, l'eau, la biodiversité, la toxicité, l'écotoxicité, les émissions de CO₂, les déchets, le caractère renouvelable des végétaux utilisés, la biodégradabilité.

L'association Phytolia, quant à elle, regroupe des cultivateurs, transformateurs, extracteurs jusqu'aux distributeurs. Elle propose une démarche qualité économique et environnementale, avec des formations sur la production durable des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, une démarche économique et sociale avec un engagement qualité et un guide « Qualippam » portant sur la qualité des plantes à parfum, aromatiques et médicinales de la production à la commercialisation.

Ces présentations ont contribué à alimenter la réflexion des professionnels, en vue de faciliter leur mobilisation sur cet enjeu agro-écologique.

Pour en savoir plus : <http://www.franceecoextraction.fr/> ; <https://www.symrise.com/sustainability/> ; <http://www.phytolia-vegetal-sante.org/phytolia/nos-actions/demarche-qualite.html>

Réglementation Reach : la spécificité des huiles essentielles

Le règlement (CE) n° 1907/2006, appelé règlement Reach, a pour objectif l'amélioration des connaissances des substances chimiques mises sur le marché européen et la maîtrise des risques qu'elles pourraient présenter pour la santé et l'environnement. Les fabricants et importateurs en Europe, qui placent sur le marché européen, en quantité supérieure à une tonne par an, une substance entrant dans le champ d'application de Reach doivent fournir des données sous forme d'un dossier d'enregistrement.

Ce règlement vise à évaluer, enregistrer et autoriser les substances chimiques, mais aussi certains produits naturels complexes comme les huiles essentielles.

Les membres du conseil ont pris connaissance des échanges intervenus lors des cinq tables-rondes « Reach et huiles essentielles », qui ont eu lieu depuis 2014, entre des représentants de la Commission européenne, de l'European chemicals agency (ECHA), des ministères français concernés et des professionnels. Ces travaux, terminés fin avril 2016, ont été constructifs et ont permis de mieux prendre en compte la spécificité des huiles essentielles au sein de Reach.

Désormais, l'élaboration des dossiers d'enregistrement se poursuit, tout en prenant en compte les recommandations des tables-rondes afin de respecter l'échéance fixée au 31 mai 2018.

Expérimentation : bilan de l'appel à projets 2016 et axes prioritaires pour 2017

Le conseil a pris connaissance des projets retenus en matière d'expérimentation, dans le cadre de l'appel à projets 2016. Sur les 9 projets déposés par les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, 8 ont été retenus pour un montant global d'aide de 508 199 €.

Concernant le volet « méthodes et outils », sur les 7 projets déposés en 2016, 5 ont été retenus pour un montant global d'aide octroyée de 287 931 €.

Le conseil s'est également prononcé sur les axes prioritaires de l'appel à projets 2017 en matière d'expérimentation pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les priorités validées sont les suivantes :

- priorité 1 : maîtriser les aléas de production, en disposant d'un matériel végétal résistant, en adaptant les itinéraires techniques ou en recherchant des itinéraires alternatifs, notamment ceux permettant d'associer la performance environnementale aux performances économique et sociale ;
- priorité 2 : développer la production et la commercialisation en améliorant l'efficacité des entreprises, par la recherche de nouveaux usages et de nouveaux produits, par la mise en place de produits identifiants (AOP, IGP, bio, ...), par la réduction des coûts, par l'acquisition de références techniques ;
- priorité 3 : développement territorial par des études de marchés, par la collecte de données visant à apprécier l'adéquation entre l'offre et la demande en produits bio, par l'animation de réseau de coordination de groupes bio.

Focus plantes à parfum de Grasse : bilan 2015 et prévisions de récolte 2016

La récolte 2015 en fleur d'oranger bigaradier, avec 4,5 tonnes, est en baisse de 24 % par rapport à 2014. La production 2016 est estimée entre 4 et 5 tonnes. Le prix reste stable à 7 €/kg.

La collecte 2015 de rose centifolia représente 90,2 tonnes et devrait correspondre aux besoins exprimés. Pour 2016, elle est évaluée entre 90 et 95 tonnes. Le prix, à 10,71 €/kg en 2015, a augmenté de plus de 20 % par rapport à 2014 (à 8,62 €/kg).

Pour la feuille de violette, la récolte 2015 continue sa progression avec 53,1 tonnes et satisfait la demande. Le prix reste stable à 1,64 €/kg en 2015. La récolte 2016 est évaluée à 50 tonnes.

La collecte 2015 de jasmin représente 12 tonnes de fleurs. Ce volume devrait être reconduit pour la récolte 2016. Le prix reste stable à 76,68 €/kg en 2015. À noter, comme les années précédentes, les difficultés d'organisation de la cueillette avec une récolte échelonnée sur trois mois et des coûts importants de main-d'œuvre.

Panorama 2015 des filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Cette première édition vise à consolider l'ensemble des données disponibles sur les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. De nombreux indicateurs sur la production et sur le marché sont ainsi mis à la disposition de tous les acteurs des filières.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : CSPAM28062016

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
